

Le congé de paternité élargi aux indépendants

Écolo, MR et CD&V ont déposé un nouveau texte commun qui devrait trouver une majorité rapide

Un congé de paternité de dix jours pour les indépendants, ce sera bientôt une réalité : mardi, la Commission Économie de la Chambre se penche sur une nouvelle proposition de loi dont la grande force est qu'elle est déposée par Écolo, le MR et le CD&V. Elle pourrait déjà être votée en une après-midi.

« Plusieurs partis avaient déposé des textes. Avec les collègues du MR et du CD&V, on a réussi à rédiger un nouveau texte », explique le député

Le ministre Ducarme était sur la balle, mais le gouvernement est tombé !

Gilles Vanden Burre (Écolo) qui a piloté ce dossier à la Chambre. « J'ai obtenu l'urgence, ce qui permet à la proposition de loi d'être déjà programmée ce mardi à l'ordre du jour de la Commission Économie. Ce texte est ouvert à tous les autres partis et j'espère même qu'il sera déjà voté mardi. »

Ce serait effectivement une formidable avancée pour les indépendants. Dans sa note de politique générale 2019, le ministre des Indépen-

dants, Denis Ducarme (MR), avait d'ailleurs souligné qu'il travaillait à l'élaboration d'un projet de loi visant à établir un congé de paternité pour les indépendants d'ici la fin de la législature. Mais ça, c'était avant la chute du gouvernement. Lorsque nous l'avons rencontré, vendredi, le libéral espérait que le Parlement pourrait reprendre la main sur ce projet et aussi sur celui de la disparition des 14 jours de carence quand un indépendant tombe malade (lire ci-contre), « deux projets », disait-il « qu'il aurait menés à bon terme si le gouvernement n'était pas tombé. Je ne veux pas que les indépendants soient victimes de cette chute gouvernementale. Je soutiens ces propositions ».

« UNION SACRÉE »

Gilles Vanden Burre est donc le premier signataire de cette nouvelle proposition, eu égard à son travail antérieur. Il a été rejoint par Caroline Cassart-Mailleux (MR) et Griet Smaers (CD&V).

Afin de répondre aux attentes des travailleurs indépendants en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle et de gommer une différence de traitement vis-à-vis des pères salariés, le texte introduit un congé de paternité

de 10 jours (fractionnables par demi-jour). Outre les indépendants de sexe masculin, les coparents pourront également prétendre à ce congé.

« Pour compléter ce dispositif, la proposition de loi prévoit que les travailleurs indépendants concernés pourront également choisir de n'interrompre temporairement leur activité professionnelle que pour une période de maximum 8 jours et d'alors bénéficier de 15 titres-

services gratuits », détaille M.

Vanden Burre.

Concernant le calcul du montant de « l'allocation de paternité », il sera identique au congé de maternité, à savoir une allocation hebdomadaire de 484,90 euros.

Le député Écolo se réjouit de ce bel exemple de coopération qui pourrait aboutir, dès mardi, à un vote favorable en Commission. La proposition pourrait ensuite devenir loi, après un passage en séance plénière de la Chambre avant la fin du mois de février. ●

OLIVIER SWYSEN

Maladie : les indépendants toujours discriminés**La fin de la période de carence pourrait suivre**

La fin des jours de carence. Sera-ce pour les indépendants l'autre bonne nouvelle de la fin de la législature ? Salariés et indépendants ne sont pas égaux devant la maladie. Si les premiers sont indemnisés dès le premier jour, les indépendants doivent attendre 14 jours... Et la période de carence

a déjà été réduite de moitié en 2018. Le ministre Ducarme voulait faire aboutir ce projet avant avril, mais c'était avant la sortie de la N-VA du gouvernement. Au Parlement de prendre la relève ? « Il y a un accord de principe si je me réfère au vote, à l'unanimité, d'un amendement qui demande la

fin de la période de carence et que j'ai réussi à glisser dans une résolution du CD&V », dit M. Vanden Burre. Écolo a déposé un texte de loi, comme le MR. Le PS a ressorti le sien. Rebelote après le congé de paternité ? Possible. Reste à choisir un système opérationnel. ●

D.S.W.